

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

150 000 EUROS POUR LES ACTEURS ASSOCIATIFS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE DU PAYS BASQUE

Pour la seconde année consécutive, la Communauté Pays Basque lance un fonds de soutien à la transition écologique et énergétique doté d'une enveloppe financière de 150 000 euros. Cette année, il s'adresse particulièrement aux acteurs associatifs de la transition dont l'activité s'est trouvée fortement impactée par la crise sanitaire.

L'an dernier, la Communauté Pays Basque a expérimenté un fonds de soutien à la transition écologique et énergétique doté d'un budget de 150 000 euros. Ce fonds destiné à soutenir des projets associatifs innovants a été attribué à 17 associations parmi lesquelles AIMA ([ouverture d'une recyclerie professionnelle à Osserain](#)), Les Génies Verts ([organisation d'un parcours d'ateliers écologiques au jardin pédagogique du domaine Xixtaberri à Cambo-Les-Bains](#)) ou encore Sarde Sardexka ([Ter'Histoires / Lur'Istorioak, événements d'éducation alimentaire organisés sur des lieux de production](#)).

Un fonds pérennisé

En arrêtant son Plan Climat en février dernier, la Communauté Pays Basque a décidé de pérenniser ce fonds. Cette année, au vu du contexte économique, il soutiendra les acteurs associatifs dont l'activité s'est trouvée très fortement impactée par la crise COVID-19. Cette aide a pour objectif de permettre à ces associations de maintenir leur activité d'utilité sociale et écologique au service de la transition écologique et énergétique du Pays Basque. Elle permettra de prendre en charge une partie des frais supplémentaires engagés ou restant à engager par l'association d'ici fin 2020 pour relancer son activité tout en s'adaptant aux contraintes sanitaires.

Modalités

Pour bénéficier de cet accompagnement, les associations doivent être domiciliées au Pays Basque. Comme l'an dernier, elles doivent également avoir des activités relevant d'une ou plusieurs des thématiques du Plan Climat Pays Basque : Habitat durable, Mobilités durables, Alimentation durable, Energies renouvelables, adaptation au changement climatique et biodiversité, prévention des déchets et économie circulaire. La subvention couvre 50% des dépenses et est plafonnée à 5000 €.

Pratique

Dossier à télécharger sur le site de la Communauté Pays Basque et à déposer au plus tard le vendredi 23 octobre à midi.